



Section du Nord-Lille

N° 26 – Septembre 2008

Le Snadgitateur

Le journal du **Snadgi-CGT Nord-Lille**

<http://snadgi.cgt.nordlille.free.fr/>

EDITO

Au matin du 31 juillet dernier, la direction générale des finances publiques (DGFIP) prenait sa plus belle plume pour nous annoncer l'entérinement juridique des huit responsables des directions locales unifiées (DLU) préfigurées. Quelle information ! Comme un bonheur n'arrive jamais seul, elle indiquait également la création de 12 nouvelles DLU à compter du 1^{er} janvier 2009, dont celle du Pas-de-Calais. Dont acte ! Mais comme dirait George, « **What else ?** »...

Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, « **Nothing !** »... Depuis la création en avril 2008 de la DGFIP, aucune information tangible n'a été communiquée sur le devenir statutaire des agents, sur celui des organismes paritaires et le redéploiement des missions. A cet égard, que devient par exemple le bloc foncier ? Quid du contrôle fiscal, qui, *accessoirement*, a rapporté 16,5 milliard d'euros dans les caisses de l'Etat en 2007 ? Toujours rien !

Et au plan local ? Alors là, c'est le « Désert des Tartares », posture inquiétante quand on connaît l'ampleur du chantier et les antécédents de la direction en la matière ! Alors, la fusion, une belle coquille vide ? Non, mais quelque chose se rapprochant de plus en plus de **La Tour de Babel** ! Autant dire que ça promet...

SOMMAIRE

Page 1	: Vers la reconnaissance du stress au travail
Page 2	: « Lost : les disparus de Bercyplage ! »
Page 3 & 4	: « Des Chiffres & des Lettres », version Pinocchio !
Page 5	: Bulletin d'adhésion

VERS LA RECONNAISSANCE DU STRESS AU TRAVAIL

Outre la volonté de nier les risques pouvant exister sur le lieu de travail pour de simples raisons budgétaires, avec son lot de procès au long terme sans réelles condamnations du fait de la dilution des responsabilités, la logique de performance génère également à grande échelle des modes de management privilégiant pernicieusement l'**intimidation** et le **harcèlement moral**. Ces pratiques sont pénalement répréhensibles mais difficiles à combattre car la peur des représailles et l'absence de solidarité paralysent les victimes lorsqu'elles veulent se pourvoir en justice.

Et pourtant la **souffrance au travail** consécutive à de tels comportements existe bel et bien ! Avec un nombre de suicides liés au travail estimé entre 300 et 400 par an, il est apparu nécessaire pour les partenaires sociaux de se pencher enfin sur le **stress au travail et ses effets pervers sur les salariés qui en font les frais**. Phénomène strictement individuel et privé pour le patronat, conséquence de la pression managériale pour les syndicats, le premier a enfin admis, lors de la troisième séance de négociations survenue en juin dernier, que « *l'organisation du travail pouvait être un facteur de tension parmi d'autres* ». **Ce qui implique que responsabilité de l'employeur peut désormais être engagée sur ce point.**

Et l'Etat employeur face à ce problème ? Silence radio ! Comme pour tout problème inhérent à la santé et la sécurité des fonctionnaires, le verrouillage des CHS, au plan collectif, et l'opacité des comités médicaux, au plan individuel, limitent sérieusement l'intervention des représentants du personnel. Il serait temps que cela change ! A ce propos, que devient l'épineux dossier de l'amiante à la direction des services fiscaux du Nord-Lille ? Un problème d'Alzheimer ? **Le Snadgi-CGT Nord-Lille se fera un plaisir de rappeler à la direction ses responsabilités si rien ne bouge en la matière d'ici peu...**

« Lost : les disparus de Bercyplage ! »

L'appel inédit du 20 juin 2007 s'est résumé à quatre lettres obscures : RGPP. Quid ? Ch'est pour Quo ? What is it ? Il faudra attendre le 10 juillet de la même année pour que le gouvernement annonce, sur le petit écran et à grand renfort de publicité, le lancement de cette étrange série, désormais connue sous le nom de la *Révision Générales des Politiques Publiques*. Un an après, bilan d'une saison quelque peu mouvementée...

Inspirée de la revue générale mise en œuvre au Canada à la fin des années 90, la RGPP a été mise en place afin, dicit l'attachée de presse, **d'améliorer le fonctionnement de l'Etat via, d'une part, le culte de la performance et, d'autre part, la rationalisation des dépenses** (pour mémoire, se reporter à la LOLF - loi organique relative aux lois de finances).

Une fois la bande annonce effectuée, les petites mains élyséennes ont dû réfléchir intensément pour élaborer l'épisode pilote et l'intrigue, invraisemblable comme on s'en doute....

D'où le retour du bon vieux **audit**, outil nécessaire pour **passer au crible les dépenses de l'Etat** par le bais plus que ronflant des « *grands chantiers interministériels* » et autres « *grandes politiques d'intervention* » dans les secteurs clefs que sont l'emploi, la sécurité sociale et la formation professionnelle. Signalons que les conclusions de toutes ces investigations resteront forcément dans l'ombre, suspens oblige !

La mode étant à l'action et à l'urgence, les scénaristes ont donc proposé une grille d'analyse simpliste afin d'aller à l'essentiel : **faire mieux avec moins !** En d'autres termes, **circonscrire le rôle de l'Etat afin que toutes les missions relevant de l'intérêt général soient définitivement mises en concurrence avec le marché, entité pouvant à elle seule réguler toutes les activités humaines !**

Petite parenthèse récréative : nous sommes là en pleine fiction pure car la

récente crise financière des *subprimes* a démontré, une fois encore, que le marché n'était pas le lieu du *laisser-faire auto régulateur* mais celui de la **mutualisation du risque et de l'individualisation du profit !** En clair, quand le marché déraile, le contribuable paye, quand tout va bien, seul l'actionnaire encaisse...

Revenons, après cet interlude, à notre feuilleton et donc à la limitation du domaine d'intervention de l'Etat à sa plus régalienn expression :

- Premièrement : **réduction massive de la dépense publique en livrant au secteur privé les missions devenues inopérantes et inefficaces** (à force de les réformer...) par le biais de **suppressions de services et d'externalisations !** Résultat, on glissera d'un service public gratuit pour tous, car financé par l'impôt, à une prestation marchande, donc payante, guidée par le seul profit...
- Deuxièmement : **institutionnalisation au sein des administrations des critères productivistes par la mise en concurrence des personnels entre eux !** Une vraie logique de résultat aux dépens d'une logique de moyens... **A ce stade de l'histoire, il sera opportun d'utiliser des effets spéciaux permettant de faire croire que les survivants seront mieux payés !**

Comme toute narration suppose des rebondissements maintenant en haleine le spectateur, il a été décidé de placer le

fonctionnaire d'Etat, véritable anti-héros dans cette affaire, dans des situations à fort potentiel dramatique ! **Le projet de loi sur la mobilité afin de « dynamiter », pardon, « dynamiser son parcours professionnel » tombera à point !** Que de coups de théâtre en perspectives !

Au final, **Universal Bling-Bling Pictures** a proposé une version *cht'i* en avant-première intitulée **La DLU Infernale**. Si le scénario fusionnel est désormais balisé, il semblerait que la distribution des seconds rôles s'apparente toujours à un jeu de chaises musicales ! A ce train-là, la saison 2 risque d'être poussive...

« Des Chiffres et des Lettres », version Pinocchio !

« Je suis à la tête d'un Etat en faillite ! »

François Fillon, Premier Ministre.

« Un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ne sera pas remplacé ! »

Nicolas Sarkozy, Président de la République.

A l'heure où s'élabore dans la douleur le projet de loi relatif aux finances de 2009, retour sur la « brillante » gestion des deniers publics menée par le gouvernement depuis le 6 mai 2007. D'un côté, les injonctions vers plus de rigueur en limitant la dépense publique, source, paraît-il, de tous les maux du pays, de l'autre, une politique fiscale supposée relancer l'économie mais favorisant uniquement des intérêts particuliers. L'enjeu est de taille : il faut gagner la « bataille idéologique », donc mentir à mauvais escient !

Sauf à fréquenter assidûment *Disneyland*, n'importe qui sait que le budget de l'Etat se compose de recettes, assurées essentiellement par les impôts, et de dépenses, consacrées au frais de fonctionnement des administrations (le « *paiement dispendieux* » des fonctionnaires...) et à l'investissement public (le « *financement coûteux* » des services publics...).

Selon les tenants purs et durs du néolibéralisme, toute politique fiscale consiste à réduire les impôts, (démagogie électorale en vigueur depuis 2002), et à diminuer la part contributive des nantis via des **exonérations stratégiquement ciblées** : fiscalisation atténuée des valeurs mobilières, mise en place du bouclier fiscal afin de compenser l'impôt sur la fortune, réductions ou crédits d'impôt opportunément réservés aux plus hauts revenus.

A ce stade du boniment, il est judicieux de concrétiser toutes ces bonnes intentions, sous le fallacieux prétexte de dynamiser l'emploi et la consommation, en promulguant une belle loi qui vise, en réalité, à satisfaire à la fois les seuls intérêts des grandes entreprises et ceux prioritaires, on s'en doute, des 100 000 ménages « démunis » ayant dû mal à entretenir leurs résidences secondaires et leur petit personnel... En l'espèce, grand déballage de la **loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat** (loi TEPA) votée en juin pour 2007 et générant **14 milliards d'euros** d'exonération en tous genres par an (le fameux « paquet fiscal ») soit près de **75 milliard d'euros** de recettes en moins pour toute la durée du quinquennat !

Ce beau projet doit toutefois reposer sur des études tablant sérieusement et honnêtement sur une croissance économique digne de ce nom, c'est-à-dire assurant des rentrées fiscales régulières et abondantes. Il faut bien financer le train

de vie des ministres, les régimes spéciaux des députés, l'augmentation pluriannuelle de plus de 170 % du traitement présidentiel, les frais délirants de communication (**4 millions d'euros** pour l'actuelle campagne sur le pouvoir d'achat) et toutes les promesses sélectives à venir...

Et là, premier carton rouge ! Histoire de continuer à faire croire au bon peuple que la loi TEPA était *vraiment* efficiente alors qu'elle était d'entrée de jeu vouée à l'échec, le gouvernement n'a eu de cesse d'annoncer des prévisions de croissance pour 2007 et 2008 **irréalistes** !

En effet, l'ensemble des paramètres économiques largement prévisibles (hausse du prix du pétrole et des matières premières, envolée de l'euro face au dollar, conséquences de la crise financière consécutive à la déroute du marché immobilier américain) invitait à la prudence et non à une **privation volontaire de ressources**, motivée pour des seules raisons idéologiques. On se répète, mais de l'activité économique dépend étroitement le niveau des ressources de l'Etat, *a fortiori* quand celui des impôts reste, dans le meilleur des cas, constant...

Ce volontarisme obtus et mensonger a été sévèrement sanctionné en 2008 par la **Cour des Comptes**.

Celle-ci a effectivement refusé de certifier le budget de la sécurité sociale de 2007, tout en émettant de sérieuses réserves sur la sincérité du budget présenté en automne 2007 par le ministre des Comptes publics, sous-entendant que gérer les finances publiques ne devait pas consister à travestir ou déformer les faits en vue de satisfaire la propagande élyséenne ! Et il y a de quoi s'inquiéter au vu des résultats obtenus :

- **Dettes publiques en augmentation** : 63,6 % du Produit intérieur brut (PIB) en 2006, **63,9 % du PIB en 2007**.

- **Déficit budgétaire 2007 revu à la hausse** : des 42 milliards initialement prévus, nous sommes depuis définitivement passés à **46 milliards d'euros**...
- **Comptes sociaux toujours dans le rouge** : déficit pour 2008 prévu à **8,8 milliards d'euros** (4,2 milliards pour la branche maladie, 5,2 pour la branche vieillesse, 0,6 pour la famille et les accidents du travail).

Cela ne perturbera pas la ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, cette dernière ignorant ostensiblement les avertissements du Palais Cambon !

Un clou chasse l'autre, deuxième carton rouge ! La commission des finances de l'Assemblée nationale rendait en juin 2008 ses conclusions sur les 486 exonérations fiscales, plus connues sous l'appellation de « niches fiscales ». L'étude confirmait que seuls les contribuables les plus aisés en France (100 000 foyers fiscaux) bénéficiaient de **80 % des 73 milliards d'euros partis dans la nature en 2007** ! Devant une telle iniquité, la commission préconisait un plafonnement global, et non partiel, de ces niches afin d'assurer une contrepartie au fameux bouclier fiscal. Là encore, Bercy évitera d'évoquer le problème avant de commencer, fin juillet 2008, à reconsidérer la question au regard d'une situation financière de plus en plus critique : à croissance molle, rentrées fiscales correspondantes !

En résumé, L'Elysée a fiscalement favorisé depuis le 6 mai 2007 une très petite minorité et osé faire croire que l'Etat était au bord de l'insolvabilité ! Pourquoi ? **L'objectif étant une précarisation généralisée du salariat en France**, privé et public, il importe, après s'être tiré par clientélisme une balle dans le pied, de focaliser l'attention sur le seul volet *dépenses*, c'est-à-dire le nombre *forcément trop élevé* de fonctionnaires.

Un tel discours crédibilise aux yeux de l'opinion la cure d'amaigrissement proposée et la refonte du statut via **révision générale des politiques publiques** (RGPP) et le **projet de loi sur la mobilité**...

D'où le troisième carton rouge ! Le Livre Blanc sur l'avenir de la fonction publique publié cette année prévoit **750 000 fonctionnaires à la retraite d'ici 2012**. Un départ sur deux non remplacé sur cinq ans, soit une suppression de 375 000 postes, ferait économiser aux contribuables **1,5 milliards d'euros**, à condition que celui-ci s'autorise à ne plus leur verser leurs pensions ! N'oublions pas que les « privilégiés » que sont les fonctionnaires continuent d'être payés par l'Etat jusqu'à la fin de leur vie ! Si l'on impute le coût des pensions versées aux 375 000 retraités, l'économie s'élèverait à **800 millions d'euros** ! Rapportés aux **87 milliards d'euros** qui n'ont pas alimenté le seul budget 2007 (souvenez-vous : 14 milliards pour le « paquet fiscal » et 73 milliards pour les « niches fiscales »), le gain représenterait à peine **1 % de ce vrai gaspillage** !

L'annonce le 15 juillet dernier par le ministre du Budget **de ne pas remplacer 30 600 fonctionnaires en 2009** (13 500 à l'Education nationale, 8 250 à la Défense, 2 953 à l'Intérieur et 2 812 pour Bercy) ne relève donc pas de contraintes budgétaires mais s'inscrit bien, comme les

précédentes, dans une logique selon laquelle l'Etat-providence est un fiasco, la solidarité une hérésie, les services publics un fardeau, et **la fonction publique un bouc émissaire idéal pour justifier une gestion des affaires exclusivement orientée sur la casse de notre modèle social...**

Dire que « **les caisses sont vides !** » c'est donc se moquer effrontément des citoyens. Ce mensonge d'Etat, relayé complaisamment par des médias plus soucieux de *servir* et *divertir* que d'*informer*, se révèle être une arme redoutable anesthésiant la réflexion et, plus grave, toute velléité contestataire.

Pourtant, le manque à gagner de 87 milliards d'euros aurait pu résorber tous les déficits publics de 2007 et financer tout un pan de mesures axé sur le traitement de toutes les urgences sociales. Sans oublier une revalorisation significative du niveau des rémunérations des fonctionnaires, subissant depuis plus de 10 ans les aléas de réformes destructrices à leurs seuls dépens !



Actif ☐
Retraité ☐
Stagiaire ☐

**ABONNEMENTS
PRESSE CONFÉDÉRALE**

NVO ☐
(hebdo d'actualité)

OPTIONS ☐
(journal des cadres et techniciens)

VIE NOUVELLE ☐
(journal des retraités)



« La confiance est dans le camp de ceux qui luttent ».

(B.Thibault, secrétaire général de la CGT)

Le SNADGI-CGT - Case 450 - 263, rue de Paris 93514 MONTREUIL CEDEX - Tél. : 01.48.18.80.16 - Télécopie : 01.48.70.71.63 - e-mail : snadgi-cgt.bn@dgi.finances.gouv.fr

Bulletin d'adhésion

SECTION :

NOM : Prénom :

Date de naissance : N° DGI :

CATEGORIE : Grade ** : Echelon :

AFFECTATION

Résidence : Structure ** :

ADRESSE ADMINISTRATIVE :

.....
NOM ET PRÉNOM
.....
SERVICE
.....
ENTRÉE - BÂTIMENT - RÉSIDENCE
.....
N° TYPE ET VOIE (EX : AVENUE DES FLEURS)
.....
MENTION SPÉCIALE DE DISTRIBUTION ET N° (EX : BP - TSA - ...) OU LIEU DIT
.....
CODE POSTAL/CEDEX LOCALITÉ DE DESTINATION OU LIBELLÉ CEDEX
Tél. : mail.dgi :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....
NOM ET PRÉNOM
.....
ENTRÉE - BÂTIMENT - RÉSIDENCE
.....
N° TYPE ET VOIE (EX : AVENUE DES FLEURS)
.....
MENTION SPÉCIALE DE DISTRIBUTION ET N° (EX : BP - TSA - ...) OU LIEU DIT
.....
CODE POSTAL/CEDEX LOCALITÉ DE DESTINATION OU LIBELLÉ CEDEX
Tél. : mail.perso : (facultatif)

Envoi de la Vie Syndicale :

Adresse administrative ☐ Adresse personnelle ☐



POUR LES AGENTS A ET A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

Oui ☐ Non ☐

L'adhésion à l'UGICT n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

Date : Signature :

** (voir au verso)